

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le prix de tous les éléments qui entrent dans la fabrication du pain est fixé pour les cinq prochaines années et ne peut pas changer.

\* \* \*

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA VENTE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE À LA CORÉE DU SUD— DEMANDE DE DÉBAT SUR L'ACCORD

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Vendredi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'un accord avec la Corée du Sud concernant la vente d'un réacteur nucléaire canadien serait déposé à la Chambre. Comme on nous mettra devant le fait accompli sur une question extrêmement grave contre laquelle une foule d'experts, dont le général E. L. M. Burns, a mis le gouvernement en garde, quelles dispositions le gouvernement entend-il prendre pour saisir la Chambre d'un accord provisoire, afin de dévoiler toutes les raisons qui s'opposent à cette décision avant que le Canada n'aide un régime militariste et répressif à obtenir une technologie nucléaire?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai pris note du point de vue du député et j'en ferai part au ministre. Saisir le Parlement de traités internationaux avant leur signature irait à l'encontre des responsabilités conférées au gouvernement.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'aimerais demander au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures si le gouvernement a examiné les instances formulées à cet égard par la Commission internationale de juristes et la Ligue internationale des droits de l'homme qui font état de la répression pratiquée par la république de Corée contre ses propres citoyens et laissent entendre que la signature d'un accord de garanties nucléaires avec ce pays n'aurait aucune valeur.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires extérieures est au courant de ces vues et je suppose que le ministre en a été informé.

\* \* \*

### LE NORD CANADIEN

#### LA PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AU PÉTROLE ET AU GAZ DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné les remarques que le ministre a faites il y a déjà plusieurs mois, en mai dernier, après quatre ans de tergiversations, en déclarant que de nouveaux règlements concernant le pétrole et le gaz seraient adoptés sans délai et vu la réduction sensible des activités de prospection de pétrole et de gaz, notamment dans la région du delta du Mackenzie, le ministre peut-il dire quand il se propose de présenter ces règlements sur le pétrole et le gaz?

### Questions orales

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, nous espérons les présenter cet automne.

\* \* \*

### LES POSTES

#### LA GRÈVE DES POSTIERS—LA QUESTION DE L'INDEMNISATION DES ENTREPRISES LÉSÉES

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Pourrait-il dire si à son avis, ceux dont le courrier est retenu—notamment les exploitants de petites entreprises—pourraient faire valoir leurs droits devant les tribunaux ou ailleurs en vue d'obtenir des dommages-intérêts par suite de la grève en cours?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je ne puis donner d'avis juridique. Cette grève est légale. Toutes les grèves légales affectent malheureusement un ou plusieurs secteurs de la société. Nous avons tendance à oublier que parfois les travailleurs eux-mêmes en souffrent. J'ai vérifié quelles étaient les répercussions de la grève auprès de 20 p. 100 des industries et des Canadiens qui représentent 80 p. 100 du volume du courrier. D'autres souffriront également de la grève. Certains d'entre eux malheureusement sont des exploitants de petites entreprises. D'autre part, nombre sont ceux qui en profitent en fournissant un nouveau service. Il est difficile d'évaluer les répercussions. Tout le courrier accumulé au bureau de poste actuellement et qui peut être trié par les membres du syndicat des postiers du Canada sera distribué par les membres du syndicat des facteurs. Nous avons obtenu cette assurance. Toutefois, dans un jour ou deux, on ne peut guère s'attendre à ce que cela se poursuive. Dans l'intérêt des petites entreprises, j'espère que les négociations reprendront assez vite et que la grève prendra fin. Dans l'intervalle, nous sommes disposés à lui laisser suivre son cours.

● (1450)

#### LA GRÈVE DES POSTIERS—LE CAS DES LOCALITÉS DES RÉGIONS SEPTENTRIONALES

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Les localités du nord du Canada, comme le sait sans doute le ministre, dépendent entièrement de la poste, leur seul moyen de communication. Le ministre peut-il donc garantir aux habitants de ces localités isolées qu'ils n'auront pas à subir une perte de moyens d'existence à cause de cette situation d'urgence nationale? Je tiens à assurer le ministre des Postes que mon offre d'emporter le courrier destiné à ma circonscription de Churchill tient toujours.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, cela pourrait passer pour un bris de grève. Je ne puis garantir que personne ne souffrira de la grève. Je pense que l'on oublie que ce n'est pas moi qui l'ai déclenchée et que le syndicat n'avait pas besoin d'y recourir, même s'il en avait le droit et qu'il n'était pas nécessairement d'accord avec mes tactiques. Il importe de se rappeler que la grève a été déclenchée par le syndicat des postiers, et non par le ministère des Postes. Il n'y a pas eu lock-out. La responsabilité des conséquences doit être attribuée directement à qui elle incombe, c'est-à-dire à ceux qui ont déclenché la grève.